

SEANCE DU
4 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT N° V-3
25SGADB0110

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
17

Date de convocation :
28 novembre 2025

Date d'affichage :
5 décembre 2025

OBJET:
MONTCEAU LES MINES - Cinéma "Le Capitole"
- Aménagement paysager des espaces publics
- Autorisation de signature d'une modification
n°1 du marché 2501703PAP

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 8
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 04 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Montserrat REYES - M. Yohann CASSIER - M. Jérémy PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

VICE-PRESIDENTS

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND

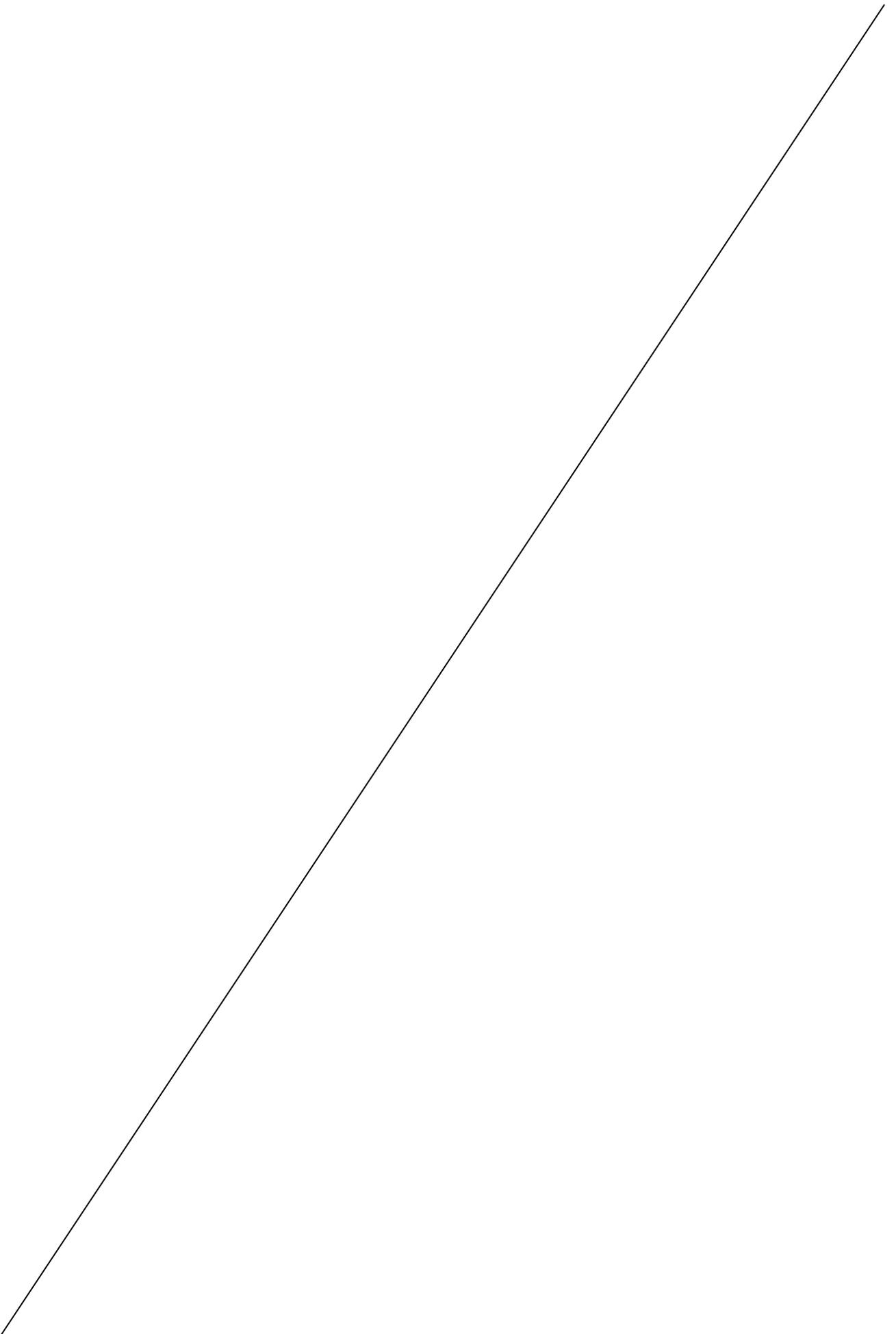
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)
M. LUARD (pouvoir à M. LACOUR)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Frédérique LEMOINE



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique relatifs aux modifications du marché,

Vu la décision n°25SGADB0025 du bureau communautaire du 27 mars 2025 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics autour du cinéma « Le Capitole »

Vu le marché n°2501703PAP du 23 juin 2025, visé le 23 juin 2025 et notifié le 24 juin 2025,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine prévoit l'aménagement des abords du futur cinéma à Montceau-les-Mines.

L'objectif de ces aménagements est d'accompagner l'ouverture d'un nouveau cinéma et de conforter la polarité urbaine culturelle et de loisirs de la Ville, dans le cadre du changement climatique avec :

- La création d'un parc arboré convivial composée d'une aire de jeux
- L'aménagement d'un parvis au droit du cinéma et de l'embarcadère
- La création de places de stationnement PMR destiné à l'accès du cinéma et de l'embarcadère
- La mise en place d'un espace food truck

Par le marché n°2501703PAP, les travaux d'espaces verts, ont été confiés à l'entreprise Chapey Paysagiste, pour un montant total de 143 744,58 € HT, soit 172 493,50 € TTC comprenant :

- Une tranche ferme d'un montant de 95 750,34 € HT, soit 114 900,40 € TTC
- Une tranche optionnelle 1 « Stationnement paysagés » d'un montant de 19 046,64 € HT, soit 22 855,97 € HT
- Une tranche optionnelle 2 « Aire de jeux » d'un montant de 28 947,60 € HT, soit 34 737,13 € TTC

Dans le cadre de ces travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

L'ajustement du projet à l'arrivée future d'un complexe de loisirs, à la modification des plantations à l'arrière du cinéma, à la sécurisation des espaces publics, ont conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- L'installation de haies
- La sécurisation du trottoir
- L'amélioration des abords de mobilier

Des prix nouveaux ont été également mis en place :

- Fourniture et pose de bornes fixes Phénix de chez Aréa
- Fourniture et pose de ganivelles H 1.2m
- Fourniture, plantation avec terrassement pour la mise en place des végétaux suivants :

- 5 cornus alba 80/100
- 5 Coryllus avellana 80/100
- 5 vivburnum opulus 80/100
- Réalisation de dalles béton pour 2 tables de pique-nique

Le marché subit donc une hausse de 22 740,00 € HT soit 27 288,00 € TTC.

Le marché initial, augmenté de l'avenant 1 de 22 740,00 € HT lié à l'adaptation du projet pour la mise en sécurité des espaces publics, passe de 143 744,58 € HT à 166 484,58 € HT, soit 199 781,50 € TTC.

Le délai du marché reste inchangé.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°1 au marché n°2501703PAP pour un montant 22 740,00 € HT, soit 27 288,00 € TTC, qui porte le nouveau montant à 166 484,58 € HT soit 199 781,50 € TTC, sur la base du projet annexé à la présente décision,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°2501703PAP conclu avec l'entreprise Chapey Paysagiste, ayant pour objet d'acter un ajustement de quantités et de prix nouveaux, ayant un impact sur le montant du marché initial, pour aboutir à un montant de marché à 166 484,58 € HT soit 199 781,50 € TTC.
- D'imputer les crédits sur la ligne du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 décembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 5 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,
Frédérique LEMOINE

F. Lewis

Edité le 19/11/25 16:05:19

Consultation : DAO_Ciné_MONTC_lg
03

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objet : MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
 Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Prix Unitaire/ Forfait H.T.
03 - Espaces verts et mobilier urbain		
TF - Aménagement des abords du Cinéma		
1 - Généralités		
01.01	<p>Etudes d'exécution avec documents d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, tel que défini au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, les études de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction, ainsi que l'établissement du planning d'exécution et de toutes les mises à jour demandées par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les plans d'exécution voirie, à savoir la vue en plan terrassements (avec niveaux provisoires ET définitifs, profils en long correspondants et le carnet de profils en travers particuliers avec définition des différentes couches constituant les ouvrages, et de détails nécessaires à la réalisation des travaux de son marché, tels que définis au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, ainsi que la fourniture de ces documents au Maître d'oeuvre pour validation avant l'exécution des travaux (formats papier et/ ou informatique), 	

- les plans de phasage précisant sur la circulation et l'exploitation des voies publiques pendant le chantier,
- la mise à jour des plans conformément aux travaux exécutés,
- les métrés d'exécution,
- l'établissement du calendrier détaillé des travaux pour l'ensemble du chantier (réalisé en cours de période de préparation)
- l'établissement d'un planning sur quatre semaines (la précédente, la semaine en cours et les deux suivantes) des travaux concrètement effectués, et ce pour chacune des réunions hebdomadaires de chantier.
- le PPSPS

Ce document sera impérativement réalisé avant tout démarrage des travaux en cours de période de préparation.

Le forfait :

450,000

01.04	<p>Installation de chantier</p> <p>Rémunère forfaitairement les frais de mise en place et de maintien de la signalisation routière adaptée à l'exécution des travaux, à la sécurité des usagers de la route, des riverains et des personnes travaillant sur le chantier. Cette signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle-livre I, 8ème partie du 15 Juillet 74 et à l'instruction N° 8186 du 23 Septembre 81.</p> <p>La mise en place de feux tricolores se fera si nécessaire sur demande du Maître d'Oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la location du matériel si nécessaire, - les dispositions nécessaires à sa mise en place, - le recours à l'alternat manuel, - la maintenance jusqu'à la réfection définitive y compris week-end et jours fériés, - l' installation d'un bungalow de chantier d'une surface suffisante pour permettre la tenue des réunions de chantier et équipé du mobilier adapté, d'un bloc sanitaire et d'une ligne téléphonique. - le transport et mise en place de barrière métallique (hauteur 0.90 m, longueur minimum 1.5 m) de protection et de signalisation sur le périmètre du chantier, ainsi que le suivi et l'entretien du matériel puis le repliement en fin de travaux. - la fourniture et mise en place sur le chantier d'une clôture métallique d'une hauteur minimum de 2.00m, y compris la fourniture et la mise en place des plots, ainsi que son repliement en fin de chantier. - l'installation et l'entretien de la signalisation temporaire de sécurité sur l'ensemble du chantier, ainsi que la surveillance, le nettoyage et le remplacement s'il y a lieu des panneaux jusqu'à la date d'achèvement des travaux y compris éventuellement les feux clignotants au xénon pour l'équipement des panneaux de type AK. <p><i>Le forfait :</i></p>	
		450,000
01.05	Implantation et piquetage	

	<p>Rémunère Forfaitairement toutes les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la réalisation des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la matérialisation des profils - le report des cotes fournies par le M.O. - la maintenance du piquetage pendant la durée des travaux - l' intervention d' un géomètre sur le chantier chaque fois que le M.O. jugera son intervention indispensable <p><i>Le forfait :</i></p>	<p style="text-align: right;">450,000</p>
01.06	<p>Entretien des plantations</p> <p>Rémunère au forfait .</p> <p>Ce prix comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrosage des arbres et cépées dans les conditions du CCTP du lot - Espaces verts - l'entretien et le maintien des végétaux dans les conditions du CCTP du lot - Espaces verts - l'amenée du matériel nécessaire et son évacuation, - la fourniture sur le chantier de l'eau d'arrosage, - l'évacuation des déchets - la mise en place de la signalisation réglementaire de chantier," <p><i>Le forfait :</i></p>	<p style="text-align: right;">3 150,000</p>

2 - Préparation		
02.01	<p>Réutilisation de terre végétale, Mise en oeuvre</p> <p>Ce prix rémunère au m² la reprise éventuelle, le transport et la mise en oeuvre de terre végétale provenant du décapage, ou d'un stock ou dépôt du maître d'oeuvre ainsi que le réglage aux endroits désignés par le maître d'oeuvre.</p> <p>Les quantités à prendre en compte résulteront des métrés contradictoires.</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p>	9,900
02.02	<p>Terre végétale, fourniture et mise oeuvre.</p> <p>Ce prix rémunère au m² la fourniture et le transport à pied d'oeuvre de terre végétale, le réglage sur une épaisseur moyenne de 0,20 m. aux endroits désignés par le maîtres d'oeuvre, le contrôle de la fourniture de terre végétale sera effectué par notre laboratoire d'analyse local -(Art II-1.2 du CCTP) Les quantités à prendre en compte résulteront des métrés contradictoires.</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p>	19,660
02.03	<p>Réglage des espaces à planter</p> <p>Ce prix rémunère au Mètre Carré, le nivellement du terrain à engazonner y compris l'épierrage, ameublissement, réglage, apport de terre végétale si besoin.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	0,310
02.04	<p>Trous d'arbres</p> <p>Ce prix rémunère à l'Unité, l'ouverture de trous d'arbres (dimension 1,50 x 1,50 x 1,50 m) en terrain de toutes natures y compris évacuation des déblais. Les sujétions dues à la présence des réseaux et aux maçonneries, le piquetage complémentaire. La fourniture et la mise en place de la terre végétale. La provenance et la qualité de la terre végétale devra être soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	36,000
02.05	Toile de paillage biodégradable, fourniture et pose.	

	<p>Rémunère au Mètre Carré, la fourniture et la mise en oeuvre de toile de paillage conformément au CCTP. La pose de la toile devra être bien tendue et adhérer parfaitement au sol.</p> <p>La fixation latérale réalisée après ouverture de 2 sillons parallèles de 0,20 m. de profondeur et à 20 de largeur, que l'on refermera sur les bords de la toile en assurant un bon tassement. La découpe de la toile en croix à l'emplacement des plantes. La fourniture et la pose d'agrafes métalliques en rives de la toile, une unité par mètre linéaire de rive.</p> <p>Les quantités à prendre en compte résulteront des métrés contradictoires.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	3,550
02.06	<p>Paillage en mulch d'écorce, fourniture et mise en oeuvre.</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré en place, la fourniture et la mise en oeuvre sur les surfaces indiquées par le maître d'oeuvre, de mulch d'écorces broyées et calibrées, de granulométrie 20/50 mm ou 50/80 mm, de provenance locale, à épandre en couverture de sol planté sur une épaisseur de 10 cm.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	3,830
02.07	<p>Engazonnement</p> <p>Rémunère au Mètre Carré, l'engazonnement complet y compris fourniture des graines, semis, à raison de 400kg/ha, griffage pour enfouissement, roulage, 1ère tonte, arrosage, sur partie plane.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	1,080

02.08	<p>Etude d'arrosage</p> <p>Rémunère au forfait l'étude d'arrosage pour l'aménagement des espaces verts, comprenant la définition du réseau d'arrosage, un plan d'exécution à soumettre obligatoirement à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant tout commencement de travaux, et de ses dispositifs d'alimentation et de régulation pour un arrosage efficace des zones arbustives (goutte à goutte) et zones engazonnées (tuyères),à partir d'une alimentation en attente. Définition des dimensions du regard technique.</p> <p><i>Le forfait :</i></p>	
		386,100
02.09	<p>Réseau d'arrosage automatique</p> <p>Ce prix rémunère au forfait le réseaux d'arrosage automatique comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, pose dans un regard de dimension adaptée d'un programmeur (selon définition des secteurs après étude), - le raccordement sur le compteur d'eau, installé par la Compagnie Fermière, avec système complet (robinet d'arrêt après compteur, pièces spéciales ou autres) permettant la mise en place d'une nourrice à quatre départs (dont 1 au moins, en attente), logé dans des regards enterrés (Grand Modèle), - la fourniture, la pose et les raccordements électriques des électrovannes à installer dans un regard enterré, - la fourniture et pose de régulateur de pression et de filtre à lamelle pour réseau goutte à goutte à dimensionner en fonction du réseau, - la réalisation d'un réseau d'arrosage en goutte à goutte (ø 25 mm mini.) pour irriguer les haies, massifs ou arbres à haute tige, avec le matériel ayant reçu l'agrément du Maître d'Ouvrage (prévoir un goutteur tous les 30cm minimum), 	

Ce réseau sera posé, sous fourreaux, sous trottoirs et en traversées de chaussées (mise en place des fourreaux comptée par ailleurs) avec plongée à -0,80 m du niveau fini dans les tours d'arbres, encerclement des racines à l'aide de tuyaux poreux,

- les passages sous fourreaux traversées de chaussées et trottoirs ou autres zones revêtues,
- la fourniture et pose de tous systèmes de raccordements ou pièces spéciales de jonction, divisions ou autres incluses.
- la remise en état des lieux, pose de matériels, manutentions et autres,
- les programmations des secteurs, essais, réglages pour assurer une prestation parfaite et complète des départs des différents secteurs d'arrosage.
- l'établissement et la fourniture de la liste des matériels utilisés, de leurs garanties et du plan de récolement précis après réalisation des travaux suivant stipulations des Services Techniques Municipaux.

Le forfait :

4 913,000

3 - Plantations		
03.01	<p>Plants 30/40</p> <p>Définition générale:</p> <p>Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation de végétaux 30/40 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.01.A	Gaura Lindheimeri	
	<i>L'unité :</i>	3,290
03.01.B	Aster Douglas	
	<i>L'unité :</i>	3,290
03.01.C	Geranium Rozanne	
	<i>L'unité :</i>	5,300

03.01.D	Festuca Glauca Elijah Blue	
	L'unité :	3,130

03.02	<p>Arbuste 80/100 Définition générale: Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation d'arbuste 80/100 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.02.A	Ilex Aquifolium <i>L'unité :</i>	18,480
03.02.B	Corylus Avellana <i>L'unité :</i>	8,130
03.02.C	Cornus Alba Elegans <i>L'unité :</i>	8,490
03.02.D	Ligustrum Ovalifolium	

	<i>L'unité :</i>	8,450
03.02.E	Symphoricarpos Albus	
	<i>L'unité :</i>	8,140
03.02.F	Syringa-Vulgaris	
	<i>L'unité :</i>	14,470
03.02.G	Lagerstroemia	
	<i>L'unité :</i>	18,490
03.02.H	Crambe Cordifolia	
	<i>L'unité :</i>	7,680
03.02.I	Euonymus Fortunei	
	<i>L'unité :</i>	6,770
03.02.J	Hebe Microphylla	
	<i>L'unité :</i>	9,440

03.03	<p>Arbres 18/20 Définition générale : Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation d'arbres 18/20 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.03.A	Quercus Palustris <i>L'unité :</i>	297,000
03.03.B	Fraxinus Excelsior <i>L'unité :</i>	317,700
03.03.C	Acer Negundo <i>L'unité :</i>	265,500
03.03.D	Ginkgo biloba	

	<i>L'unité :</i>	400,500
03.03.E	Acer Ginnala	
	<i>L'unité :</i>	308,500
03.03.F	Koelreuteria Paniculata	
	<i>L'unité :</i>	338,400
03.03.G	Pistacia Chinensis	
	<i>L'unité :</i>	535,050
03.03.H	Prunus Cerasifera Nigra	
	<i>L'unité :</i>	245,250
03.03.I	Zelkova Serrata	
	<i>L'unité :</i>	307,250
03.03.J	Cladastris Lutea	
	<i>L'unité :</i>	493,650
03.03.K	Sophora Japonica	
	<i>L'unité :</i>	297,000
03.03.L	Magnolia Kobus	
	<i>L'unité :</i>	436,500
03.03.M	Acer Campestris	
	<i>L'unité :</i>	369,450

03.04	<p>Arbres en cépée 250/300</p> <p>Définition générale :</p> <p>Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation d'arbres 250/300 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.04.A	<p>Tamaris Ramosissima</p> <p><i>L'unité :</i></p>	245,250
03.04.B	<p>Chionanthus Virginicus</p> <p><i>L'unité :</i></p>	410,850
03.04.C	<p>Prunus Padus</p> <p><i>L'unité :</i></p>	183,150
03.04.D	<p>Ptelea Trifoliata</p>	

	<i>L'unité :</i>	410,850
03.04.E	Amelanchier Canadensis	
	<i>L'unité :</i>	286,650

4 - Mobilier urbain		
04.01	<p>Bornes inox amovibles, fourniture et pose.</p> <p>Ce prix rémunère à l'Unité, la fourniture et la mise en place de bornes inox amovibles conformes aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le carottage ou le terrassement de fondation suivant les prescriptions du fabricant, - le système d'amovibilité pour bornes, - le scellement des poteaux réalisé à l'aide d'un béton dosé à 350 kg/m³ y compris toutes suggestions de pose, - la réfection du revêtement identique à l'existant, - le nettoyage du chantier et l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. <p>Il ne sera toléré aucun défaut d'alignement ou faut aplomb.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	444,600
04.02	<p>Bloc Banc vague béton 2,00x0,70x0,40</p> <p>Rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de banc en élément préfabriqué, largeur 2,00m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,40m, tel que défini au CCTP, fabrication par pressage à partir d'agrégats naturels, sans colorant. Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 12cm d'épaisseur, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³.</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p>	277,200
04.03	Banc béton droit long 1800 type Demetra Agora, fourniture et pose.	

	<p>Rémunère à l' unité, la fourniture et la pose de banc en élément préfabriqué, tel que défini au CCTP. Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 12cm d'épaisseur, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ .</p> <p><i>L'unité :</i></p>	1 497,410
04.04	<p>Banc béton droit long 800 type Demetra Agora, fourniture et pose.</p> <p>Rémunère à l' unité, la fourniture et la pose de banc en élément préfabriqué, tel que défini au CCTP. Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 12cm d'épaisseur, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ .</p> <p><i>L'unité :</i></p>	956,920

04.05	<p>Corbeilles à déchets simple flux, fourniture et pose.</p> <p>Ce prix rémunère à l'Unité, la fourniture et la mise en place de corbeilles à déchets tel que défini au CCTP. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le carottage ou le terrassement de fondation de 0,30 x 0,30 m. et d'une profondeur de 0,40 m, - le scellement des poteaux réalisé à l'aide d'un béton dosé à 350 kg/m³ y compris toutes suggestions de pose, - la réfection du revêtement identique à l'existant, - le nettoyage du chantier et l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. <p><i>L'unité :</i></p>	
		642,870
04.06	<p>Fontaine type Fuente E-Dog</p> <p>Pour la fourniture et pose de fontaine à eau tel que défini au CCTP, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais d'implantation et de piquetage, - les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, - la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 12cm d'épaisseur, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, - la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ . - toutes sujétions de raccordement sur réseaux AEP/EU <p><i>L'unité :</i></p>	
		2 080,000
04.07	Banc acier, fourniture et pose.	

	<p>Ce prix rémunère à l'Unité, la fourniture et la mise en place de banc conformes aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le terrassement des fondations de 0,30 x 0,30 m. et d'une profondeur de 0,40 m, - le scellement des poteaux réalisé à l'aide d'un béton dosé à 350 kg/m³ y compris toutes suggestions de pose, - la réfection du revêtement identique à l'existant, - le nettoyage du chantier et l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. <p><i>L'unité :</i></p>	<p style="text-align: right;">632,160</p>
04.08	<p>Chaise longue simple</p> <p>Rémunère à l' unité, la fourniture et la pose de chaises longues tel que défini au CCTP.</p> <p>Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, les dispositifs d'ancrage, les fondations et les scellements suivant les prescriptions du fabricant, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 40 cm d'épaisseur ou suivant les prescriptions du fabricant, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ .</p> <p><i>L'unité :</i></p>	<p style="text-align: right;">629,860</p>

04.09	<p>Chaise longue double</p> <p>Rémunère à l' unité, la fourniture et la pose de chaises longues double tel que défini au CCTP. Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, les dispositifs d'ancrage, les fondations et les scellements suivant les prescriptions du fabricant, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 40 cm d'épaisseur ou suivant les prescriptions du fabricant, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ .</p> <p><i>L'unité :</i></p>	<p style="text-align: right;">912,960</p>
04.10	<p>Ensemble table pique-nique avec banquette</p> <p>Rémunère à l' unité, la fourniture et la pose d'ensemble table pique-nique avec banquette tel que défini au CCTP. Compris les frais d'implantation et de piquetage, les terrassements en déblai avec évacuation des matériaux dans une décharge classée, les dispositifs d'ancrage, les fondations et les scellements suivant les prescriptions du fabricant, la fourniture et la mise en oeuvre du béton dosé à 350kg/m³ sur 40 cm d'épaisseur ou suivant les prescriptions du fabricant, les façons de coupe au disque, les difficultés de pose des petits éléments en arrondi, d'angle en biseau, la réalisation des joints au mortier de ciment dosé à 350kg/m³ .</p> <p><i>L'unité :</i></p>	<p style="text-align: right;">1 713,780</p>
4 - Mobilier urbain		
PN - 01	<p>Vivburnum opulus 80/100</p> <p><i>L'unité :</i></p>	<p style="text-align: right;">15,180</p>
PN - 02	<p>Bornes inox fixes, fourniture et pose.</p>	

	<p>Ce prix rémunère à l'Unité, la fourniture et la mise en place de bornes inox fixe conformes aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le carottage ou le terrassement de fondation suivant les prescriptions du fabricant, - le système d'amovibilité pour bornes, - le scellement des poteaux réalisé à l'aide d'un béton dosé à 350 kg/m3 y compris toutes suggestions de pose, - la réfection du revêtement identique à l'existant, - le nettoyage du chantier et l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. <p>Il ne sera toléré aucun défaut d'alignement ou faut aplomb.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	
PN - 03	<p>Potelets PMR fixes, fourniture et pose.</p> <p>Ce prix rémunère à l'Unité, la fourniture et la mise en place de potelet PMR. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le carottage ou le terrassement de fondation suivant les prescriptions du fabricant, - le système d'amovibilité pour bornes, - le scellement des poteaux réalisé à l'aide d'un béton dosé à 350 kg/m3 y compris toutes suggestions de pose, - la réfection du revêtement identique à l'existant, - le nettoyage du chantier et l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. <p>Il ne sera toléré aucun défaut d'alignement ou faut aplomb.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	345,000
PN - 04	<p>Fourniture et pose de ganivelles H 1.2m</p> <p>Rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de ganivelles hauteur 1,20 m comprenant les piquet bois ainsi que toutes les fourniture nécessaire à la mise en œuvre des ganivelles.</p>	204,000

	<i>Le mètre linéaire :</i>	43,000
PN - 05	Dalles béton pour tables de pique nique Rémunère à l' unité, la réalisation d'un dallage comprenant une forme béton fibré et lissée C2530, de 3,00m x 2,50m x 0,15m. L'unité :	
		535,000

T0001 - Stationnements paysagés		
1 - Généralités		
01.01	<p>Etudes d'exécution avec documents d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, tel que défini au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, les études de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction, ainsi que l'établissement du planning d'exécution et de toutes les mises à jour demandées par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les plans d'exécution voirie, à savoir la vue en plan terrassements (avec niveaux provisoires ET définitifs, profils en long correspondants et le carnet de profils en travers particuliers avec définition des différentes couches constituant les ouvrages, et de détails nécessaires à la réalisation des travaux de son marché, tels que définis au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, ainsi que la fourniture de ces documents au Maître d'oeuvre pour validation avant l'exécution des travaux (formats papier et/ ou informatique), - les plans de phasage précisant sur la circulation et l'exploitation des voies publiques pendant le chantier, - la mise à jour des plans conformément aux travaux exécutés, - les métrés d'exécution, - l'établissement du calendrier détaillé des travaux pour l'ensemble du chantier (réalisé en cours de période de préparation) - l'établissement d'un planning sur quatre semaines (la précédente, la semaine en cours et les deux suivantes) des travaux concrètement effectués, et ce pour chacune des réunions hebdomadaires de chantier. - le PPSPS <p>Ce document sera impérativement réalisé avant tout démarrage des travaux en cours de période de préparation.</p> <p><i>Le forfait :</i></p>	
		135,000
01.05	Implantation et piquetage	

	<p>Rémunère Forfaitairement toutes les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la réalisation des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la matérialisation des profils - le report des cotes fournies par le M.O. - la maintenance du piquetage pendant la durée des travaux - l' intervention d' un géomètre sur le chantier chaque fois que le M.O. jugera son intervention indispensable <p><i>Le forfait :</i></p>	135,000
01.06	<p>Entretien des plantations</p> <p>Rémunère au forfait .</p> <p>Ce prix comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrosage des arbres et cépées dans les conditions du CCTP du lot - Espaces verts - l'entretien et le maintien des végétaux dans les conditions du CCTP du lot - Espaces verts - l'amenée du matériel nécessaire et son évacuation, - la fourniture sur le chantier de l'eau d'arrosage, - l'évacuation des déchets - la mise en place de la signalisation réglementaire de chantier," <p><i>Le forfait :</i></p>	1 575,000
2 - Préparation		
02.02	<p>Terre végétale, fourniture et mise oeuvre.</p> <p>Ce prix rémunère au m² la fourniture et le transport à pied d'œuvre de terre végétale, le régalage sur une épaisseur moyenne de 0,20 m. aux endroits désignés par le maîtres d'oeuvre, le contrôle de la fourniture de terre végétale sera effectué par notre laboratoire d'analyse local -(Art II-1.2 du CCTP) Les quantités à prendre en compte résulteront des métrés contradictoires.</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p>	19,660
02.03	<p>Réglage des espaces à planter</p> <p>Ce prix rémunère au Mètre Carré, le nivellement du terrain à engazonner y compris l'épierrage, ameublissement, réglage, apport de terre végétale si besoin.</p>	

	<i>Le mètre carré :</i>	0,310
02.04	<p>Trous d'arbres</p> <p>Ce prix rémunère à l'Unité, l'ouverture de trous d'arbres (dimension 1,50 x 1,50 x 1,50 m) en terrain de toutes natures y compris évacuation des déblais. Les sujétions dues à la présence des réseaux et aux maçonneries, le piquetage complémentaire. La fourniture et la mise en place de la terre végétale. La provenance et la qualité de la terre végétale devra être soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	36,000
02.05	<p>Toile de paillage biodégradable, fourniture et pose.</p> <p>Rémunère au Mètre Carré, la fourniture et la mise en oeuvre de toile de paillage conformément au CCTP. La pose de la toile devra être bien tendue et adhérer parfaitement au sol.</p> <p>La fixation latérale réalisée après ouverture de 2 sillons parallèles de 0,20 m. de profondeur et à 20 de largeur, que l'on refermera sur les bords de la toile en assurant un bon tassement. La découpe de la toile en croix à l'emplacement des plantes. La fourniture et la pose d'agrafes métalliques en rives de la toile, une unité par mètre linéaire de rive.</p> <p>Les quantités à prendre en compte résulteront des métrés contradictoires.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	3,550
02.06	<p>Paillage en mulch d'écorce, fourniture et mise en oeuvre.</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré en place, la fourniture et la mise en oeuvre sur les surfaces indiquées par le maître d'oeuvre, de mulch d'écorces broyées et calibrées, de granulométrie 20/50 mm ou 50/80 mm, de provenance locale, à épandre en couverture de sol planté sur une épaisseur de 10 cm.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	3,830
02.07	<p>Engazonnement</p> <p>Rémunère au Mètre Carré, l'engazonnement complet y compris fourniture des graines, semis, à raison de 400kg/ha, griffage pour enfouissement, roulage, 1ère tonte, arrosage, sur partie plane.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	1,080

3 - Plantations		
03.01	<p>Plants 30/40</p> <p>Définition générale:</p> <p>Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation de végétaux 30/40 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.01.E	<p>Vinca Major</p> <p><i>L'unité :</i></p>	3,280
03.01.F	<p>Wistebia Sinensis Alba (Glycine)</p> <p><i>L'unité :</i></p>	7,470

03.02	<p>Arbuste 80/100 Définition générale: Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation d'arbuste 80/100 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.02.K	Cornus Stolonifera <i>L'unité :</i>	9,390
03.02.L	Hydrangea Quercifolia <i>L'unité :</i>	17,640

03.03	<p>Arbres 18/20 Définition générale : Ces prix rémunèrent, à l'unité, la plantation d'arbres 18/20 d'ornements conformes à la norme AFNOR comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - la fourniture à pied d'oeuvre des végétaux, - l'ouverture des trous de plantation, - l'incorporation de fumier pulvérisé ou d'engrais complet à soumettre à l'agrément du maître d'oeuvre, - la plantation proprement dite avec l'habillage des têtes et racines, - l'arrosage et le binage, - le plombage des plantations, y compris la fourniture le transport et la mise en oeuvre de l'eau, - la remise en état des sols de proximité, - la garantie de reprise durant 2 années et régularisée de la manière suivante : - un contrôle de bon achèvement des plantations au mois de septembre suivant la plantation avec fourniture et remplacement des végétaux non conformes ou non repris la saison suivante : ce contrôle ouvre la période de garantie; - un premier constat de reprise, échéance de la 1ère année de garantie, le 2e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront fournis et plantés par l'entreprise la saison suivante; - un deuxième constat de reprise, échéance de la 2ème année de garantie, le 3e mois de septembre, à l'issue duquel les végétaux seront remplacés la saison suivante. - toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre à compter pour la réalisation de la prestation. 	
03.03.A	Quercus Palustris <i>L'unité :</i>	297,000
03.03.B	Fraxinus Excelsior <i>L'unité :</i>	317,700
03.03.C	Acer Negundo <i>L'unité :</i>	265,500
03.03.F	Koelreuteria Paniculata	

| L'unité :

338,400

T0002 - Aire de Jeux		
1 - Généralités		
01.01	<p>Etudes d'exécution avec documents d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, tel que défini au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, les études de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction, ainsi que l'établissement du planning d'exécution et de toutes les mises à jour demandées par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les plans d'exécution voirie, à savoir la vue en plan terrassements (avec niveaux provisoires ET définitifs, profils en long correspondants et le carnet de profils en travers particuliers avec définition des différentes couches constituant les ouvrages, et de détails nécessaires à la réalisation des travaux de son marché, tels que définis au CCTP et la notice technique fournis par le maitre d'oeuvre, ainsi que la fourniture de ces documents au Maître d'oeuvre pour validation avant l'exécution des travaux (formats papier et/ ou informatique), - les plans de phasage précisant sur la circulation et l'exploitation des voies publiques pendant le chantier, - la mise à jour des plans conformément aux travaux exécutés, - les métrés d'exécution, - l'établissement du calendrier détaillé des travaux pour l'ensemble du chantier (réalisé en cours de période de préparation) - l'établissement d'un planning sur quatre semaines (la précédente, la semaine en cours et les deux suivantes) des travaux concrètement effectués, et ce pour chacune des réunions hebdomadaires de chantier. - le PPSPS <p>Ce document sera impérativement réalisé avant tout démarrage des travaux en cours de période de préparation.</p> <p><i>Le forfait :</i></p>	
		270,000
01.05	Implantation et piquetage	

	<p>Rémunère Forfaitairement toutes les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la réalisation des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la matérialisation des profils - le report des cotes fournies par le M.O. - la maintenance du piquetage pendant la durée des travaux - l' intervention d' un géomètre sur le chantier chaque fois que le M.O. jugera son intervention indispensable <p><i>Le forfait :</i></p>	270,000
2 - Mobilier urbain		
04.11	<p>Aire de jeux</p> <p>Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des prestations permettant l'installation de jeux tel que décrits dans le CCTP, la fourniture et la pose des jeux conforme aux prescriptions CCTP ainsi que tous les éléments constitutifs de l'aire de jeux.</p> <p><i>Le forfait :</i></p>	28 407,600

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet :	MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
Personne morale :	COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.	
03 - Espaces verts et mobilier urbain						
TF - Aménagement des abords du Cinéma						
1 - Généralités						
01.01	Etudes d'exécution avec documents d'exécution	for	1,000	450,000	450,00	
01.04	Installation de chantier	for	1,000	450,000	450,00	
01.05	Implantation et piquetage	for	1,000	450,000	450,00	
01.06	Entretien des plantations	for	1,000	3 150,000	3 150,00	
1 - Généralités					TOTAL	4 500,00
2 - Préparation						
02.01	Réutilisation de terre végétale, Mise en oeuvre	m ³	525,000	9,900	5 197,50	
02.02	Terre végétale, fourniture et mise oeuvre.	m ³	415,000	19,660	8 158,90	
02.03	Réglage des espaces à planter	m ²	3 020,000	0,310	936,20	
02.04	Trous d'arbres	u	47,000	36,000	1 692,00	
02.05	Toile de paillage biodégradable, fourniture et pose.	m ²	250,000	3,550	887,50	
02.06	Paillage en mulch d'écorce, fourniture et mise en oeuvre.	m ²	250,000	3,830	957,50	
02.07	Engazonnement	m ²	3 020,000	1,080	3 261,60	
02.08	Etude d'arrosage	for	1,000	386,100	386,10	
02.09	Réseau d'arrosage automatique	for	1,000	4 913,000	4 913,00	
2 - Préparation					TOTAL	26 390,30
3 - Plantations						
03.01	Plants 30/40					
03.01.A	Gaura Lindheimeri	u	163,000	3,290	536,27	
03.01.B	Aster Douglas	u	100,000	3,290	329,00	
03.01.C	Geranium Rozanne	u	100,000	5,300	530,00	
03.01.D	Festuca Glauca Elijah Blue	u	96,000	3,130	300,48	

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet : MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
 Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
03.02	Arbuste 80/100				
03.02.A	Ilex Aquifolium	u	6,000	18,480	110,88
03.02.B	Corylus Avellana	u	17,000	8,130	138,21
03.02.C	Cornus Alba Elegans	u	41,000	8,490	348,09
03.02.D	Ligustrum Ovalifolium	u	23,000	8,450	194,35
03.02.E	Symphoricarpos Albus	u	46,000	8,140	374,44
03.02.F	Syringa-Vulgaris	u	5,000	14,470	72,35
03.02.G	Lagerstroemia	u	3,000	18,490	55,47
03.02.H	Crambe Cordifolia	u	5,000	7,680	38,40
03.02.I	Euonymus Fortunei	u	16,000	6,770	108,32
03.02.J	Hebe Microphylla	u	6,000	9,440	56,64
03.03	Arbres 18/20				
03.03.A	Quercus Palustris	u	3,000	297,000	891,00
03.03.B	Fraxinus Excelsior	u	3,000	317,700	953,10
03.03.C	Acer Negundo	u	2,000	265,500	531,00
03.03.D	Ginkgo biloba	u	4,000	400,500	1 602,00
03.03.E	Acer Ginnala	u	3,000	308,500	925,50
03.03.F	Koelreuteria Paniculata	u	4,000	338,400	1 353,60
03.03.G	Pistacia Chinensis	u	2,000	535,050	1 070,10
03.03.H	Prunus Cerasifera Nigra	u	2,000	245,250	490,50
03.03.I	Zelkova Serrata	u	4,000	307,250	1 229,00
03.03.J	Cladastris Lutea	u	1,000	493,650	493,65
03.03.K	Sophora Japonica	u	1,000	297,000	297,00
03.03.L	Magnolia Kobus	u	2,000	436,500	873,00
03.03.M	Acer Campestris	u	3,000	369,450	1 108,35
03.04	Arbres en cépée 250/300				

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet : MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
 Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
03.04.A	Tamaris Ramosissima	u	2,000	245,250	490,50
03.04.B	Chionanthus Virginicus	u	2,000	410,850	821,70
03.04.C	Prunus Padus	u	1,000	183,150	183,15
03.04.D	Ptelea Trifoliata	u	2,000	410,850	821,70
03.04.E	Amelanchier Canadensis	u	6,000	286,650	1 719,90
3 - Plantations				TOTAL	19 047,65
4 - Mobilier urbain					
04.01	Bornes inox amovibles, fourniture et pose.	u	12,000	444,600	5 335,20
04.02	Bloc Banc vague béton 2,00x0,70x0,40	ml	28,000	277,200	7 761,60
04.03	Banc béton droit long 1800 type Demetra Agora, fourniture et pose.	u	7,000	1 497,410	10 481,87
04.04	Banc béton droit long 800 type Demetra Agora, fourniture et pose.	u	4,000	956,920	3 827,68
04.05	Corbeilles à déchets simple flux, fourniture et pose.	u	6,000	642,870	3 857,22
04.06	Fontaine type Fuente E-Dog	u	2,000	2 080,000	4 160,00
04.07	Banc acier, fourniture et pose.	u	3,000	632,160	1 896,48
04.08	Chaise longue simple	u	4,000	629,860	2 519,44
04.09	Chaise longue double	u	1,000	912,960	912,96
04.10	Ensemble table pique-nique avec banquette	u	3,000	1 713,780	5 141,34
4 - Mobilier urbain				TOTAL	45 893,79
5 - Prix nouveau					
PN - 01	Vivburnum opulus 80/100	u	5,000	15,180	75,90
PN - 02	Bornes inox fixes, fourniture et pose.	u	55,000	345,000	18 975,00
PN - 03	Potelets PMR fixes, fourniture et pose.	u	4,000	204,000	816,00
PN - 04	Fourniture et pose de ganivelles H 1.2m	ml	40,000	43,000	1 720,00
PN - 05	Dalles béton pour tables de pique nique	u	2,000	535,000	1 070,00

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet :	MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
Personne morale :	COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
5 - Prix nouveau				<i>TOTAL</i>	22 656,90
TF - Aménagement des abords du Cinéma				<i>TOTAL</i>	118 488,64
TO001 - Stationnements paysagés					
1 - Généralités					
01.01	Etudes d'exécution avec documents d'exécution	for		135,000	-
01.05	Implantation et piquetage	for		135,000	-
01.06	Entretien des plantations	for		1 575,000	-
1 - Généralités				<i>TOTAL</i>	-
2 - Préparation					
02.02	Terre végétale, fourniture et mise oeuvre.	m ³		19,660	-
02.03	Réglage des espaces à planter	m ²		0,310	-
02.04	Trous d'arbres	u		36,000	-
02.05	Toile de paillage biodégradable, fourniture et pose.	m ²		3,550	-
02.06	Paillage en mulch d'écorce, fourniture et mise en oeuvre.	m ²		3,830	-
02.07	Engazonnement	m ²		1,080	-
2 - Préparation				<i>TOTAL</i>	-
3 - Plantations					
03.01	Plants 30/40				
03.01.E	Vinca Major	u		3,280	-
03.01.F	Wistebia Sinensis Alba (Glycine)	u		7,470	-
03.02	Arbuste 80/100				-
03.02.K	Cornus Stolonifera	u		9,390	-
03.02.L	Hydrangea Quercifolia	u		17,640	-
03.03	Arbres 18/20				-
03.03.A	Quercus Palustris	u		297,000	-

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet : MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
03.03.B	Fraxinus Excelsior	u		317,700	-
03.03.C	Acer Negundo	u		265,500	-
03.03.F	Koelreuteria Paniculata	u		338,400	-
3 - Plantations				<i>TOTAL</i>	-
TO001 - Stationnements paysagés				<i>TOTAL</i>	-

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet :	MONTCEAU LES MINES - Cinéma "le Capitole" - Aménagement paysagé des espaces publics
Personne morale :	COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.	
TO002 - Aire de Jeux						
1 - Généralités						
01.01	Etudes d'exécution avec documents d'exécution	for	1,000	270,000	270,00	
01.05	Implantation et piquetage	for	1,000	270,000	270,00	
1 - Généralités					TOTAL	540,00
2 - Mobilier urbain						
04.11	Aire de jeux	for	1,000	28 407,600	28 407,60	
2 - Mobilier urbain					TOTAL	28 407,60
TO002 - Aire de Jeux					TOTAL	28 947,60
TO003 - Bornes foraines						
TO004 - Sanitaire monobloc						
TO005 - Eclairage zone "skate park"						

C U M U L S		
Montant H.T.		147 436,24
Montant T.V.A.	20,00%	29 487,25
Montant T.T.C.		176 923,49

Modification N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines
Château de la Verrerie
BP 90069

71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

SAS CHAPEY PAYSAGISTE

35 impasse du Brulard
71450 Blanzay
Tel. : 03.85.68.34.10
SIRET : 405 239 021 000 26

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

**2501701PAP_Montceau-les-Mines_Cinéma « Le Capitole» _Aménagement paysager des espaces publics –
Lot 3 : Espaces verts et mobiliers urbains**

Les prestations sont divisées en 3 tranches :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
3	TF	Aménagement des abords du cinéma
	TO.1	Stationnements paysagés
	TO.2	Aire de jeux

Date de la notification du marché public : 24/06/2025

Délai global d'exécution des prestations : 24 mois

- Délai exécution T.F : 4 mois
- Délai exécution T.O.1 : 3 mois
- Délai exécution T.O.2 : 1 mois et demi

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

▣ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant total HT : **143 744,58 €**
 - Tranche ferme : 95 750,34 €
 - Tranche optionnelle 1 : 19 046,64 €
 - Tranche optionnelle 2 : 28 947,620 €
- Montant total TTC : **172 493,50 €**
 - Tranche ferme : 114 900,40 €
 - Tranche optionnelle 1 : 22 855,97 €
 - Tranche optionnelle 2 : 34 737,13 €

D - Objet de l'avenant

▣ Modifications introduites par le présent avenant : en application des articles R.2194-2 et R.2194-3

Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma « le Capitole » à Montceau-les-Mines, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

L'ajustement du projet à l'arrivée future d'un complexe de loisirs, à la modification des plantations à l'arrière du cinéma, à la sécurisation des espaces publics, ont conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- L'installation de haies
- La sécurisation du trottoir
- L'amélioration des abords de mobilier

Des prix nouveaux ont été également mis en place :

- Fourniture et pose de bornes fixes Phénix de chez Aréa
- Fourniture et pose de ganivelles H 1.2m
- Fourniture, plantation avec terrassement pour la mise en place de végétale des végétaux suivants :
 - 5 cornus alba 80/100
 - 5 Coryllus avellana 80/100
 - 5 vivburnum opulus 80/100
- Réalisation de dalles béton pour 2 tables de pique-nique

Seule la tranche optionnelle 2 a été affermie ; cette modification ne concerne donc pas la tranche optionnelle 1. Le marché subit donc une hausse sur la tranche ferme de 22 740,00 € HT soit 27 288,00 € TTC correspondant à une hausse de 18 %.

Le marché initial, augmenté de l'avenant 1 de 22 740,00 € HT lié à l'adaptation du projet pour la mise en sécurité des espaces publics, passe de 143 744,58 € HT à 166 484,58 € HT soit 199 781,50 € TTC.

Aucun montant de révisions de prix n'a été payé à ce jour.

Le délai du marché reste inchangé.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant n° 1 (uniquement sur la tranche ferme) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 22 740,00 €
- Montant TTC : 27 288,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18 %

Nouveau montant du marché public hors révision de prix :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant total HT : **166 484,58 €**
 - Tranche ferme : 118 490,34 €
 - Tranche optionnelle 1 : 19 046,64 €
 - Tranche optionnelle 2 : 28 947,60€
- Montant total TTC : **199 781,50 €**
 - Tranche ferme : 142 188,40 €
 - Tranche optionnelle 1 : 22 855,97 €
 - Tranche optionnelle 2 : 34 737,13 €

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)